

## REUNION DU 18 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le : dix-huit mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal le : 12 mars 2022

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine. M. HUNAUT Marcel.

Secrétaire de séance : M. MEIGNAN Antoine

### ○ DELIBERATIONS

#### VOTE DES BUDGETS

##### 1- BUDGET LOTISSEMENT

###### a) Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion dressé par Monsieur TROJANI, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

###### b) Vote du compte administratif 2021 à l'unanimité

Sans la présence de Mme le Maire, le conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0€	0€
Recettes	0€	0€
Résultat de l'exercice	0,96 €	87 450, 00€
Résultat antérieur de l'exercice	0€	-182 481,66 €
Excédent de clôture	0.96 €	-95 031,66 €

###### c) Vote du Budget primitif 2022, à l'unanimité

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	104 781,96 €	Dépenses	146 517.66 €
Recettes	104 781,95 €	Recettes	146 517.66 €

##### 1- BUDGET COMMUNAL

###### a) Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion dressé par Monsieur TROJANI, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**b) Vote du compte administratif 2022 à l'unanimité**

Sans la présence de Mme le Maire le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	655 168,23 €	291 765,89 €
Recettes	630 042,69 €	304 564,19 €
Résultat de l'exercice	-25 125,54 €	12 798,30 €
Résultat antérieur de l'exercice	348 958,07 €	79 504,83 €
Excédent de clôture	323 832,53 €	92 303,13 €

Reste à réaliser : 129 178,79 €

**c) Affectation des résultats 2021,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de

92 303,13 euros en section d'investissement

323 832,53 euros en section de fonctionnement

Soit un résultat de 416 135,66 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté était de 241 521, 00 €.

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

D'AFFECTER 36 875,66 € au compte 1068 du budget 2022

D'INSCRIRE 286 956,87 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté

et 92 303,13 € au compte 001 Résultat d'investissement reporté

**d) Vote du Budget primitif 2022, par 12 voix pour et une abstention**

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	963 316 €	Dépenses	736 376.13 €
Recettes	963 316 €	Recettes	736 376.13 €

**d) Vote des taux d'imposition 2022, par 12 voix pour et une abstention**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 12 voix pour et une abstention :

DÉCIDE par 12 voix pour et une abstention de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

Taxe Foncière (Bâti) : 43.95 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 44.53 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation en fonction de l'indice des prix à la consommation, conformément au Code général des impôts.